

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Lundi 28 Mars 2022

Président : M. J.J. FOPPIANI

Présents : MM. A. BELOUFA - V. MONNEY – F.DIAZ

Pour Information, la Commission Futsal se réunit tous les LUNDIS.

Merci de nous transmettre vos demandes de modifications le lundi midi au plus tard.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

FUTSAL D2

24062367 – CHOISY LE ROI AS 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 1 Futsal D2 du 20/03/22

Reprise du dossier.

Courriel tardif (19/03/22 à 12h15 pour match le 20/03) de Choisy Le Roi AS nous informant de l'indisponibilité de l'installation.

La Commission demande au club de CHOISY LE ROI AS de bien vouloir lui faire parvenir une attestation du propriétaire de l'installation pour sa réunion du Lundi 28/03/22.

En l'absence de réponse du club de Choisy Le Roi AS et de la municipalité de Choisy-Le-Roi et compte tenu du rapport de l'arbitre qui s'est règlementairement déplacé car la rencontre était toujours programmée sur le site du District du Val de Marne le vendredi à 18h00.

La Commission décide :

-Match perdu pour erreur administrative aux deux équipes (0point/0but) (Les deux équipes doivent se déplacer avec au minimum 3 joueurs).

24062365 – VITRY ASC 2 / VINCENNES FC FUTSAL 2 du 18/03/22

Lecture de la feuille de match papier et du rapport de l'arbitre.

La Commission prend note du 2^{ème} Forfait de VINCENNES FC.

(Rappel)

24062399 – SAINT MAURICE AJ 2 / CHOISY LE ROI AS 1 du 09/04/22

Courriel de la LPIFF du 15/03/22 qui fixe une rencontre de SAINT MAURICE AJ 1 au 09/04/2022 rendant le gymnase indisponible pour la rencontre citée en objet. ***La Commission reporte la rencontre au samedi 16/04/2022 au Gymnase Centre Municipal Des Sports.***

24062368 – C'NOUES 1 / VERS L'AVANT 1 du 20/03/22

Courriel du 15/03/2022 de C'NOUES FUTSAL et de la Municipalité de Villiers sur Marne nous informant de l'indisponibilité de l'installation pour des problèmes techniques.

La Commission reporte la rencontre au dimanche 17/04/2022 au Gymnase Léo LAGRANGE à 18H45. La Commission vous informe qu'en cas d'indisponibilité persistante de l'installation à cette date, la rencontre sera inversée.

24062366 – VILLENEUVE ABLON US 1 / SAINT MAURICE AJ 2 du 09/04/22

Courriel de VILLENEUVE ABLON US et de la municipalité du 15/03/2022 nous informant de l'indisponibilité du gymnase.

La Commission reporte la rencontre au samedi 09/04/2022 au Gymnase Anne FRANCK.

23974565 – CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 / VITRY CA 2 du 25/03/22 FUTSAL D1

Courriel de VITRY CA nous informant de deux matchs en 24h.

La Commission reporte la rencontre au vendredi 29/04/2022 au Gymnase ISSAURAT, Rue Louis PASTEUR – 94000 Créteil à 21h30.

24062364 – VSG FUTSAL 2 / C'NOUES 1 du 11/03/22 FUTSAL D2

Courriel de VSG FUTSAL et de la municipalité de Villeneuve Saint-Georges du 07/03/22, nous informant de l'indisponibilité du gymnase pour travaux. ***La Commission reporte la rencontre au vendredi 15/04/2022 au Gymnase Roland Garros à 20h45.***

(Rappel Coupe VDM Futsal)

24298789 : CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 1 du 05/03/2022 (reporté au 15/04/2022)

Courriel de CHAMPIGNY FC du 28/02/2022, nous informant que la ligue a programmé un match de Coupe de Paris de CHAMPIGNY CF 1 au 15/04/2022 (prioritaire) et propose ***de reporter la rencontre de Coupe du Val De Marne au lundi 11/04/2022 au Gymnase ISSAURAT, Rue Louis PASTEUR – 94000 Créteil à 21h15. La Commission donne son accord.*** Prévenir l'équipe adverse.

COUPE DU VAL DE MARNE

24298791 : CHAMPIGNY CF 2 / CRETEIL PALAIS FUTSAL Coupe Futsal du 26/02/2022

Réception du dossier transmis par la Commission des Statuts et Règlements informant de la perte par pénalité de la rencontre de CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 pour en attribuer le gain à CHAMPIGNY CF 2.

La rencontre de ¼ de finale de la Coupe du Val De Marne Futsal opposera donc CHAMPIGNY CF2 au vainqueur de la dernière rencontre de 1/8ème opposant CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 à CHAMPIGNY CF 1 le 11/04/2022.

FMI ou Feuilles de match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITE AU CLUB RECEVANT (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

1^{ER} Appel de Feuille de Match

Journée 12 D1 Futsal

23974550 : CAL 94 Futsal 1 / Créteil Palais Futsal 2 du 19/03/22.

2^{ème} Appel de Feuille de Match

Journée 10 D2 Futsal

24062362 : Vers l'Avant 1 / Villeneuve Ablon US 1 du 12/03/22.